

PROCES-VERBAL DU BUREAU DU CCAS DU LUNDI 15 AVRIL 2024 A 19 HEURES

Réuni en session ordinaire suite à convocation du jeudi 11 avril 2024.

Présents : André BARDONNET, Blandine CHRISTIAENS, Céline MATRAT, Dominique de VALENCE, Gilles GOUTAUDIER.

Absents excusés : Philippe DUCREUX, Bénédicte GAULT, Séverine PERRIN, Edwige VINCENT.

Secrétaire de séance : Blandine CHRISTIAENS.

Le CCAS avait été convoqué le jeudi 11 avril 2024 à 19 heures à la mairie. Le quorum n'ayant pas été atteint, le CCAS a été de nouveau convoqué et s'est réuni de nouveau en session ordinaire le 15 avril à 19 heures sans condition de quorum. Il peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du Compte Administratif CCAS 2023
2. Approbation du compte de gestion CCAS 2023 dressé par M. DELIQUAIRE et M. ALEXANDRE receveurs
3. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du CCAS
4. Adoption du budget primitif 2024
5. Subventions 2024
6. Questions diverses

1 – Approbation du Compte Administratif 2023

Objet : Approbation du compte administratif CCAS 2023

Le C.C.A.S. réuni sous la présidence de Mme CHRISTIAENS Blandine délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. GOUTAUDIER Gilles, Président, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents

COMPTE ANNEXE POUR LE C.C.A.S.

Résultats reportés...		76,58		4 341,34		4 417,92
Opérations de l'exercice			1 207,10	947,00	1 207,10	947,00
TOTAUX		76,58	1 207,10	5 288,34	1 207,10	5 364,92
Résultats de clôture		76,58		4 081,24		4 157,82

Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		76,58	1 207,10	5 288,34	1 207,10	5 364,92
RESULTATS DEFINITIFS		76,58		4 081,24		4 157,82

POUR : 4

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2 – Approbation du Compte de Gestion 2023

Objet : Approbation du compte de gestion CCAS 2023 dressé par M. DELIQUAIRE Jean-François et M. ALEXANDRE receveurs

Le C.C.A.S. :

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
4. déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 5

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3 – Affectation du résultat 2023

Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du C.C.A.S.

Les membres du C.C.A.S.,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 4 081,24 €
- un déficit d'exploitation de

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023
POUR MÉMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
RESULTAT INVEST AU 31/12/2023	EXCEDENT	76,58
	DEFICIT	
(A) EXCEDENT AU 31/12/2023		
Exécution du virement à la section d'investissement		
Affectation complémentaire en réserve (1068)		
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		4081,24
(B) DEFICIT au 31/12/2023		
Déficit à reporter		

POUR : 5

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4 – Budget primitif 2024

Objet : Budget primitif 2024

Monsieur le Président soumet aux membres du C.C.A.S. le projet du budget primitif 2024. Lecture en est faite. L'assemblée adopte les propositions et fixe ainsi qu'il suit les dépenses et les recettes :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 4 781,24 €

Recettes : 4 781,24 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 76,58 €

Recettes : 76,58 €

POUR : 5

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5 - Subvention

Objet : Subvention 2024

Le Président du CCAS expose à l'assemblée qu'il convient de désigner les associations et groupements auxquels le CCAS souhaite accorder des subventions en 2024 et d'en fixer le montant.

Après en avoir délibéré, le CCAS fixe ainsi qu'il suit la liste des bénéficiaires et les montants des subventions accordées :

➤ ADMR 400 €

POUR : 5

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

– Questions diverses

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h55.

Le Maire,

Gilles GOUTAUDIER

Le secrétaire de séance,

Philippe DUCREUX